

REUNION DU 6 AVRIL 2018

Le Conseil municipal de la commune de ST LEGER MAGNAZEIX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire Le vendredi 6 AVRIL à 18 heures 00 selon convocation du 30 mars 2018

Membres	12
Présents	08
Représentés	03
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Abstentions	

Mme DUFOUR a été élue secrétaire

PRESENTS : Mmes DEMOUSSEAU Josiane BERGER Martine, LEGER Bernadette, BOUDOT Carine , DUFOUR Isabelle,
Mrs MOURGAUD Jean Luc, MORGAT Cyril, LEGER Claude

ABSENTS : Mmes CHARLÉTI Chantal (excusée) , Mrs JOHNSON Patrick, GUILLEMIN Claude, ROUET Jean Louis

REPRESENTES : Mr GUILLEMIN Claude donne pouvoir à Mme DEMOUSSEAU Josiane
Mr ROUET Jean Louis donne pouvoir à Mr LEGER Claude
Mr JOHNSON Patrick donne pouvoir à Mme DUFOUR Isabelle

DELIBERATION N° 2018-013 en date du 6 AVRIL 2018 2018 portant sur « LE VOTE DU PRIMITIF BUDGET EAU 2018 »

Madame le Maire présente au conseil le budget primitif 2018 du budget Eau ;
Il s'élève à 119 957,17 € en fonctionnement et à 80 673,14 € en investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget qui vient de lui être présenté.

DELIBERATION N° 2018-014 en date du 6 AVRIL 2018 2018 portant sur « LE VOTE DU PRIMITIF BUDGET COMMUNE 2018 »

Madame le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2018 de la commune ; il s'élève à 442 502,34 € en fonctionnement et à 114 369,53 € en investissement .

Les taux d'imposition 2018 sont :

taxe d'habitation : 6,31 %

taxe foncière bâti : 13,18 %

taxe foncière non bâti 38,98 %

le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après vote, à l'unanimité, émet un avis favorable

DELIBERATION N° 2018-015 en date du 6 AVRIL 2018 2018 portant sur « LE VOTE DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS »

Madame le Maire propose au conseil municipal de déterminer le montant des subventions qui seront versées en 2018 aux associations à l'article 6754 du budget communal. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les montants ci-dessous :

ASSOCIATIONS	ANNE 2018
ASSOC APE DOMPIERRE ET ST LEGER	400,00
PECHE AAPPMA	0,00
CONCILIATEURS JUSTICE	120,00
ACCA ST LEGER	200,00
COMITE DES FETES	500,00
SVPBM	400,00
AAOC GJ AVENIR FOOT 87	400,00
AIIMRS 338RIR	0,00
APOSNO	50,00
CLUB 3E AGE	200,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	500,00
CROIX ROUGE	50,00
CTE ORGANIS FOIRES	50,00
FNACA	150,00
GROUP AT ET HANDICAP	50,00
LIGUE NAT CANCER	50,00
PREVENTION ROUTIERE	0,00
QUAD SYMPA	50,00
SECOURS POPULAIRE	50,00
FAMILLES RURALES	50,00
AMICALE POMPIERS MAGNAC LAVAL	100,00
TOTAL	3370,00

DELIBERATION N° 2018-016 en date du 6 AVRIL 2018 2018 portant sur « DEMANDE DE DETR TRAVAUX 2018 »

Madame le Maire fait part au conseil de la nécessité d'effectuer les travaux de rénovation de la grange communale ainsi que des travaux de régulations du chauffage aux écoles afin de diminuer le coût du chauffage . Le montant des travaux est estimé à 8597 € HT pour la rénovation de la grange et à 3891 € pour le chauffage . Madame le Maire indique que ces travaux pourraient bénéficier d'une aide au financement de la DETR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite pour ces travaux une subvention dans le cadre de la DETR, s'engage à les inscrire au budget 2018.

DELIBERATION N° 2018-017 en date du 6 AVRIL 2018 2018 portant sur « DEMANDE DE SUBVENTION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET VOYAGE SCOLAIRE ECOLE PRIVEE FREDERIC OZANAM BRIGUEIL LE CHANTRE »

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre de demande de subvention pour les frais de fonctionnement de l'école privée Frédéric OZANAM à BRIGUEIL LE CHANTRE, en raison de l'accueil d'un élève domicilié sur la commune. Le Chef d'établissement sollicite également une aide de la commune pour financer le voyage scolaire annuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que les effectifs de l'école sont en diminution et que l'avenir de l'école est incertain, à l'unanimité émet un avis défavorable pour le versement d'une subvention de fonctionnement à l'école privée FREDERIC OZANAM.

Le conseil municipal, après vote votants 11 contre 10 abstention 1 décide de ne pas attribuer d'aide pour le voyage scolaire organisée par cette école.

DELIBERATION N° 2018-018 en date du 6 AVRIL 2018 2018 portant sur « PRIX DE VENTE TERRAIN COMMUNAL »

Madame le Maire indique au conseil que Mr et Mme ROTHWELL seraient intéressés par l'achat de la parcelle communale cadastrée F 875 d'une superficie de 1502m2 et demande au conseil de fixer le prix de vente de cette parcelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable pour la vente de cette parcelle et fixe le prix de vente à 3,50 € le m2 soit la somme de 5257 €.

DELIBERATION N° 2018-019 en date du 6 AVRIL 2018 portant sur «
REVITALISATION BOURG »

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'en vue de développer des conditions optimales d'accueil et d'attractivité, il serait bien de mettre en œuvre une étude de revitalisation du centre-bourg. Ce projet aurait pour but de faire des propositions en matière de mise en place de fonctionnalités opérationnelles dans les domaines de la gestion des flux, de l'habitat, de la signalétique de l'environnement du commerce etc.,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le projet et le plan de financement s'y rattachant, autorise Madame le Maire à solliciter une demande d'aide dans le cadre du programme européen Leader du Gal du Pays du Haut Limousin et à lancer l'étude.